



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chômage

Question écrite n° 7859

Texte de la question

M. Roger Meï attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité au sujet du transfert de l'inscription des demandeurs d'emploi de l'ANPE vers les Assedic. En effet, après une constatation de baisse des inscriptions des demandeurs d'emploi - environ 15% sur huit communes de sa circonscription et plus particulièrement des jeunes, ce qui entraîne une baisse artificielle du nombre de demandeurs d'emploi -, il semblerait que les personnes non concernées par une allocation ne donnent pas suite à leur inscription à cause des complications et de l'éloignement. Il est important de ne pas laisser les jeunes sans contact avec les structures nécessaires à la recherche d'un emploi. Il demande en conséquence quelles mesures seront prises afin de permettre à toutes les personnes sans emploi de s'inscrire comme c'était le cas par le passé auprès des ANPE.

Texte de la réponse

L'ANPE a confié aux ASSEDIC la gestion des opérations administratives et techniques relatives à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi en 1996. Le bilan de l'opération, effectué en 1998, se révèle très largement positif, grâce à l'amélioration du service rendu aux demandeurs d'emploi et à la simplification des formalités. Du point de vue statistique, la baisse du nombre d'inscriptions et du stock de demandeurs d'emploi a été évaluée entre 1,5 % et 2 % pour 1997. Toutefois, cette baisse constatée en 1997 ne s'est pas trouvée confirmée en 1998. En effet, le transfert de l'inscription administrative aux ASSEDIC a permis un recentrage de chaque organisme sur sa mission. La prise en charge de l'inscription a conduit à la création de quelques 230 points d'accueil supplémentaires : le maillage territorial du régime d'assurance chômage s'est ainsi considérablement étoffé. Le transfert a permis à l'ANPE de se recentrer sur sa mission principale de rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi. Elle a pu redéployer l'équivalent de 102 000 journées de conseillers vers l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans la recherche d'emploi. La durée moyenne des entretiens a quasiment doublé depuis la mise en oeuvre du transfert. L'opération s'est ainsi traduite par une amélioration de la qualité du service rendu aux demandeurs d'emploi. Les résultats d'une enquête réalisée par l'IFOP en mai 1998 ont révélé l'intérêt de la réforme pour les usagers. Par ailleurs, la priorité accordée au développement du partenariat de l'agence a permis de démultiplier ses actions et a fait l'objet de conventions entre l'agence, les missions locales et PAIO, ou les collectivités locales. A terme, 400 missions locales doivent être labellisées espaces jeunes avec un équipement conforme et la mise à disposition d'un conseiller ANPE.

Données clés

Auteur : [M. Roger Meï](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7859

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 1997, page 4592

Réponse publiée le : 24 juillet 2000, page 4395